

# **Certification complémentaire**

**L'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique**

**Rapport de jury commun aux quatre langues**

**Allemand, anglais, espagnol, italien**

*Session 2019*

---

**Académie de Nancy-Metz**

Le sérieux avec lequel la plupart des candidats s'est préparée aux épreuves de la certification complémentaire pour les LVE dans les disciplines non linguistiques est à souligner, ainsi que la grande qualité de nombreuses prestations orales. 60% des candidats ont été reçus. Selon les langues, les taux de réussite varient de manière marquée sans que l'on puisse nécessairement estimer des conclusions abouties au regard du nombre de candidats. Toutefois, les causes d'ajournements restent comme les années précédentes liées à plusieurs facteurs : un niveau de maîtrise linguistique jugé insuffisant, une quasi absence de prise en compte de la dimension européenne de l'enseignement d'une DNL. La présentation d'un projet pédagogique suffisamment développé, qu'il soit à mener à l'avenir ou qu'il ait été réellement conduit, est valorisée. Le jury tient à encourager les candidats dans la poursuite de leur préparation à un examen exigeant.

Parmi les candidats admis, plusieurs avaient bénéficié d'un stage de mobilité ERASMUS+ (projet MIRABEEL proposé par la DAREIC) à l'occasion duquel ils ont pu conforter et parfaire leur maîtrise de la langue étrangère. Ils ont pu également observer des pratiques pédagogiques différentes qui leur ont permis d'affiner leur perception des enjeux de la DNL tout en s'inscrivant davantage dans une démarche interculturelle.

### Lieux et dates des épreuves, session 2019

Allemand	DSDEN Moselle - METZ 21 janvier 2019
	DSDEN Moselle - METZ 1 <sup>er</sup> février 2019
	Lycée Jeanne d'Arc - NANCY 23 janvier 2019
Anglais	Lycée Arthur Varoquaux - TOMBLAINE 1 <sup>er</sup> février 2019 et 05 février 2019
Italien	Rectorat de Nancy-Metz 6bis rue du Manège - NANCY 5 février 2019
Espagnol	CANOPE - NANCY 07 février matin et 20 février après-midi 2019

Le présent rapport aborde les points suivants : la présentation des statistiques liés à la session 2019 ; le rappel des modalités de l'examen et des critères d'évaluation ; les attentes du jury ; des conseils pour une préparation à l'épreuve orale de la certification complémentaire.

## 1. Résultats et statistiques

### 1.1 Les candidats

DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE – SESSION 2019				
Allemand (dont 1 stagiaire admis)	18	18	13	72,22%
Anglais (dont 4 stagiaires admis)	43	43	23	53,49%
Italien	1	1	1	100,00%
Espagnol (dont 1 stagiaire admis)	3	3	2	66,67%
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>65</b>	<b>39</b>	<b>60,00%</b>

## 2. Les modalités de l'examen

### 2.1 Extrait du texte réglementaire

« Conformément à l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 9 mars 2004, l'épreuve, d'une durée de trente minutes maximum, débute par **un exposé du candidat, pendant une durée de dix minutes maximum**, prenant appui sur sa formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres, dans une école supérieure du professorat et de l'éducation ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat peut également faire état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

Cet exposé est suivi **d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum**, dont l'objet est d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie, et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur. »

Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription. Le secteur disciplinaire concerné étant celui de l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, l'entretien pourra s'effectuer, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.

### 2.2 Le rapport

Rappelons que « en déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et [...] d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative. »

Les rapports remis par les professeurs ne font pas l'objet d'une évaluation. Ils permettent aux membres du jury de prendre connaissance du cursus et des motivations des candidats et servent de support à l'entretien. Ils peuvent être de nature très diverse, allant d'une simple lettre de motivation au développement *in extenso* d'un projet de séquence pédagogique. Ont été tout particulièrement appréciés les rapports exposant des projets pédagogiques, des comptes rendus d'observations de cours ou encore des projets de partenariat.

### **3. Les critères d'évaluation**

L'entretien permet au jury d'apprécier les connaissances et compétences suivantes, déclinées dans la note de service du 19 octobre 2004 publiée au B.O. du 28 octobre 2004 :

« - **la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes** (les principaux textes réglementaires)

- **la maîtrise de la langue étrangère :**  
on prendra en compte les trois plans suivants :
  - l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ;
  - la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ;
  - la maîtrise du langage de la classe ;
- **la maîtrise de la bi-culturalité :**
  - savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ;
  - connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux (ou plusieurs) pays ;
- **la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée** en langue vivante étrangère, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc. ;
- **la capacité à concevoir un projet d'échange** (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire. »

Les attendus concernent à la fois des connaissances réglementaires, des compétences linguistiques, interculturelles, pédagogiques et transdisciplinaires. Ces différents éléments ne sont pas hiérarchisés la **maîtrise de la langue constitue néanmoins un critère d'évaluation déterminant.**

Un niveau B2 minimum en langues vivantes étrangères est attendu, correspondant au niveau de « l'utilisateur indépendant », défini dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en ces termes.

L'utilisateur :

- « Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité.
- Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comport[e] de tension ni pour l'un ni pour l'autre.
- Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités. »

Si l'accent français peut rester perceptible, le candidat doit néanmoins être à même de mobiliser les caractéristiques phonologiques de la LVE qu'il souhaite employer pour enseigner sa discipline.

### **4. Les attentes du jury**

Les points auxquels les membres du jury prêtent une attention particulière concernent en premier lieu la maîtrise de la langue étrangère, la connaissance du cadre institutionnel, la maîtrise de la bi-culturalité et la motivation pour l'ouverture culturelle et les échanges, la réflexion sur l'enseignement de la DNL.

Le candidat qui réussit est celui qui fait preuve d'un investissement (par exemple : rencontre avec d'autres professeurs DNL, une préparation linguistique solide et régulière) et parvient à se projeter pour présenter un projet mené ou à mener avec ses élèves. Le jury apprécie aussi que le candidat présente de manière analytique une activité disciplinaire qu'il a conduite ou pourrait conduire dans le cadre de la DNL.

**Les prestations réussies permettent de constater que le candidat :**

- est capable d'échanger avec le jury avec fluidité, témoignant ainsi d'une bonne préparation à l'entretien et si l'accent français reste perceptible, la maîtrise des phénomènes phonologiques liés à la LVE utilisée est néanmoins suffisante ;
- connaît les attentes aux examens liées à la section européenne et fait montre de précision quant aux informations concernant l'enseignement de la DNL ;

- est déjà impliqué dans différents projets européens ou l'envisage concrètement. Il en mesure les apports culturels et professionnels, se projette dans ce type de projet en donnant des objectifs clairs et mesurables ;
- est à même d'expliquer les conditions de travail des élèves à l'étranger ;
- a réfléchi à des situations et à des stratégies de mise en œuvre de la DNL dans ses classes, a recherché des ressources ou des supports variés et s'est renseigné sur les différentes modalités de réalisation ;
- dans la mesure du possible, en a testé quelques-unes dans ses classes et a déjà travaillé efficacement en collaboration avec l'enseignant de langues ;
- fait déjà montre de recul quant à l'enseignement de la DNL, en perçoit les avantages comme les freins et a déjà réfléchi à des stratégies pour les surmonter ;
- a minima a effectué un stage d'observation de cours de DNL ;
- perçoit que certains concepts liés à sa discipline peuvent être mieux cernés grâce aux caractéristiques de la LVE comme vecteur d'enseignement.

## **5. Se préparer aux épreuves de la certification complémentaire**

La liste de conseils qui suit vise à accompagner les professeurs souhaitant se préparer à l'épreuve orale de la certification complémentaire. Bien entendu, il appartient à chaque candidat d'organiser sa propre formation en fonction de ses besoins et de son contexte d'enseignement (section européenne de lycée, dispositif biculturel et enseignement en immersion en collège dont le candidat doit connaître le fonctionnement et les enjeux ...).

### **5.1 Développer ses compétences linguistiques**

#### **Observation de cours en ligne**

En nombre variable selon les langues, les candidats trouveront en ligne, des clips d'enseignants qui pratiquent par exemple la classe inversée. Les consulter présente l'avantage de permettre en contexte, d'étudier et d'améliorer la maîtrise de la langue nécessaire pour enseigner une discipline donnée.

#### **Exposition à la langue et à la culture étrangère**

Pour augmenter l'exposition à la langue qu'ils auront choisie et mieux connaître les cultures liées à cette langue, les candidats pourront (liste non exhaustive) :

- se proposer pour accompagner un voyage scolaire à l'étranger ;
- multiplier les contacts et les échanges avec des personnes parlant couramment la langue ;
- effectuer un séjour à l'étranger ;
- suivre l'actualité des pays appartenant à l'aire géographique où cette langue est parlée ;
- visionner des reportages, des séries, des films en langue étrangère. Le recours au sous-titrage est possible dans un premier temps, en français si nécessaire, puis le plus rapidement possible en langue étrangère ;
- s'entraîner régulièrement à parler avec puis à la place des acteurs ou des journalistes pour imiter la prosodie de la langue sur de courts passages.

### **5.2 Développer ses compétences didactiques et pédagogiques dans le contexte de l'enseignement d'une DNL**

#### **Prise de contact avec des professeurs enseignant la discipline du candidat en LVE**

Dans la mesure du possible, il est vivement souhaitable de prendre contact avec un collègue ayant une expérience de l'enseignement en DNL afin d'échanger avec lui/elle (préparation à l'épreuve de la certification, observation de cours, planification de projets DNL dans l'une des classes du candidat...).

#### **Observations de cours**

Il est conseillé de procéder à divers types d'observation afin de mieux connaître le fonctionnement et les spécificités de l'enseignement d'une DNL.

On pourra ainsi observer :

- un cours option européenne dans sa propre discipline ;
- un cours option européenne dans une autre discipline ;
- un cours de langue « ordinaire ».

### **Mise en place d'une situation DNL**

Le jury apprécie tout particulièrement le fait que les candidats mettent en place une situation et qu'ils en fassent l'analyse le jour de l'examen, en proposant le cas échéant des ajustements, des remédiations ou des prolongements.

### **Pédagogie de projet**

Il est attendu des candidats qu'ils témoignent de leur réflexion sur les pratiques relevant de la pédagogie de projet et sur ses apports dans le cadre d'un enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique. Cela implique de mettre en place des activités pour une co-construction en interaction du sens des documents étudiés ou à produire, parfois entre la classe et le professeur, mais le plus souvent possible entre élèves.

### **Travail en équipe**

L'aptitude à travailler en équipe avec des professeurs de la même discipline, de DNL ou encore de LVE, constitue une plus-value précieuse pour le bon fonctionnement d'un enseignement de DNL.

### **Conduite d'une réflexion**

Il pourra être particulièrement utile de mener une réflexion autour des points listés ci-dessous :

- Que peut apporter aux élèves un cours d'une discipline dispensé en LVE ?
- Qu'est-ce que cet enseignement apporte à l'enseignant ?
- Dans quelle mesure les caractéristiques de l'enseignement en DNL peut-il enrichir les pratiques mobilisées en cours disciplinaire ?
- Qu'est-ce que cet enseignement peut apporter à l'établissement en termes de travail en équipe, d'ouverture et de dimension européenne ?
- Le cas échéant, quelles sont les possibilités d'échanges et de placements d'élèves à l'étranger ? Que peuvent-ils en retirer ?
- ...

### **Quelques sites utiles**

- Emilangues, le site d'accompagnement pour les sections européennes : <http://www.emilangues.education.fr>
- Etwinning, la plateforme gratuite et sécurisée qui permet aux enseignants d'entrer en contact, d'élaborer des projets collaboratifs et d'échanger des idées à travers l'Europe : <https://www.etwinning.net/fr/pub/index.htm>
- Erasmus +, le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport : <https://www.erasmusplus.fr>
- La liste des programmes de mobilité pour les élèves et les enseignants : <http://eduscol.education.fr/pid24438/liste-des-programmes-de-mobilite-par-public.html>

### **Annexe - Textes de référence concernant la certification complémentaire**

- Arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 09 mars 2004 et consolidé par l'arrêté du 27 septembre 2016.
- Note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 (B.O. n°39 du 28 octobre 2004).
- Arrêté du 27 septembre 2005 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2003.
- Arrêté du 30 novembre 2009 (J.O. du 03 décembre 2009).
- Note de service n°2009-188 du 17 décembre 2009 (B.O. n°48 du 24 décembre 2009).